

Compte rendu du Conseil Municipal du 7 avril 2015

Le Conseil Municipal de la Commune de Poisat (Isère) s'est réuni en séance publique le mardi 7 avril 2015, à 20 heures, salle du Conseil.

Étaient présents : M. Ludovic Bustos, Maire. Mme Micheline Burgun, MM Claude Sirand, Jean-Louis Minard, Mmes Marie Chaix, Isabelle Pigeon, Adjointes. M. Paul de Saintignon, Mmes Nelly Pugnale, Martine Donnet, M. Hervé Fanton, Mme Sylvie Ferrari, MM Eric Arnol, David Wager, Mme Sandrine Menduni, M. Grégory Gabrel, Mmes Zohra Abdiche, Marylène Bove, M. Jean-Philippe Di Gennaro, Conseillers Municipaux.

Absente : Mme Nathalie Lombardo, Conseillère Municipale.

Pouvoir : Mme Lombardo pour Mme Burgun.

Secrétaire de séance : M. Claude Sirand.

En préambule de séance, a été organisé le tirage au sort des Jurés d'Assises en présence de Mme Fontana, Maire d'Herbeys et de Mme Gerbier, Maire de Venon.

Ensuite le Maire annonce officiellement au Conseil Municipal la démission de Gilbert Allouard, Conseiller Municipal et son remplacement par Nathalie Lombardo, la suivante sur la liste de la majorité, conformément aux règles du code électoral.

Le compte rendu du conseil municipal du 16 mars 2015 n'appelle aucune remarque.

METROPOLE

Présentée par M. Hervé Fanton, Conseiller Municipal Délégué, et adoptée à l'unanimité des présents avec un pouvoir de Mme Nathalie Lombardo, Conseillère Municipale,

- une convention d'échange de données localisées avec Grenoble Alpes Métropole et le SMTC, Syndicat Mixte des Transports en Commun.

Pour la question suivante, M. le Maire ne prend pas part au vote, étant Président de l'ALEC.

ENERGIE

Présentée par M. David Wager, Conseiller Municipal Délégué, et adoptée à la majorité des présents avec un pouvoir de Mme Nathalie Lombardo, Conseillère Municipale,

- l'adhésion à l'ALEC, Agence Locale de l'Energie et du Climat, pour qu'elle poursuive son partenariat avec la commune afin de l'aider à mieux maîtriser ses consommations et dépenses d'énergie, calculée sur la base d'une cotisation renforcée de 0.30 € par habitant, et la désignation d'un représentant de la commune, David Wager, à l'Assemblée Générale de cette instance.

Les questions suivantes sont adoptées à l'unanimité des présents avec un pouvoir de Mme Nathalie Lombardo, Conseillère Municipale.

DESIGNATIONS

Présentée par Mme Micheline Burgun, Adjointe,

- ✓ la désignation de Mme Nathalie Lombardo, Conseillère Municipale, en qualité de membre élu des comités consultatifs Education et Finances ;

Présentée par M. Claude Sirand, Adjoint,

- ✓ la désignation de Mme Nathalie Lombardo, Conseillère Municipale, pour représenter la commune auprès de l'association Esplanade Boules de Poisat ;

Présentée par M. le Maire,

- ✓ la désignation de Mme Nathalie Lombardo, Conseillère Municipale, pour remplacer M. Gilbert Allouard, Conseiller Municipal Délégué démissionnaire, au sein de la Commission d'Appel d'Offres, en qualité de déléguée suppléante.

ADMINISTRATION

Présentée par M. Jean-Louis Minard, Adjoint Délégué,

- la désignation de Me PARA, Avocate, pour défendre la commune auprès de la cour Administrative d'appel de LYON, dans l'affaire du recours déposé contre le dossier d'affermage.

Présentée par Mme Micheline Burgun, Adjointe,

- la convention de mise à disposition de l'association Rucher de Poisat, d'un espace du domaine communal situé Lieudit Perrière, pour l'installation de 16 ruches maximum.

INFORMATION

M. le Maire, conformément à l'article L 2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales, informe les membres du conseil de la signature d'une convention précisant les modalités pratiques et financières de la participation d'un intervenant extérieur, Mme Chantal Legros, pour animer un projet musical initié par l'école élémentaire de Poisat.

Puis il présente les Déclarations d'Intention d'Aliéner reçues depuis le début de l'année et transmises à la

Métropole pour signature, concernant des biens sis :

- rue Léo Délibes, pour 369 000 €, dont 15 000 € de mobilier (maison)
- 54, rue du Moucherotte, pour 355 000 €, dont 1 350 € de mobilier (maison)
- 12, place des Roseaux, 178 000 € (appartement)
- 12 et 14, place des Roseaux et 3, avenue Pierre Mendès France, pour 235 000 € dont 7 673 € de mobilier (appartement + garage)
- 14, chemin Albert Camus, pour 150 000 € (terrain à bâtir)
- 13, avenue Pierre Mendès France, pour 300 000 € dont 4 140 € de mobilier (maison)
- 14, chemin Albert Camus, pour 150 000 € (parcelle de terrain détachée d'une propriété)
- 11, rue Maurice Ravel, pour 13 737,60 € (terrain)
- 1 des lots de la nouvelle rue Camille Teissère, pour 110 000 €
- Lieudit Perrière, pour 109 000 € (habitation)
- Avenue Pierre Mendès France et allée des Coquelicots, pour 320 000 € dont 9 850 € de mobilier (maison)

Le Maire,
Ludovic Bustos